COMMUNE DE CIEZ : le 04 juin 2012

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire

<u>du 25 mai 2012 - 20 heures 00</u>

Le **25 mai deux mille douze, à vingt heures**, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRETRE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mr André MARTIGNON, M. Jean-Michel PRETRE, M. Jean RATEAU, M. Dominique LAHAUSSOIS, M. François DENIZOT, M. Jean-Marie DUMEZ, M Jean Claude DETABLE, M. Frédéric PRETRE, Mme Agathe BAZIN, Mme Marie-José TISSIER.

Etait absent excusé : néant

Etait absente non excusée: Mme Marylène LAMARRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RATEAU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 mai 2012

Après lecture, le compte rendu du 11 mai 2012 est adopté à l'unanimité sans observation.

Jean-Michel PRETRE demande au Conseil Municipal qui donne son accord l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : remboursement des frais de formation BSA à Mr François DENIZOT.

> DECISION MODIFICATIVE N°1- VIREMENTS DE CREDITS : délibération 2012/027

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement sur le budget de l'exercice 2012 :

Chapitre	Article Operation		Libelle Diminution/augmentation des crédits	
040	21510	OFI		+ 10 000,00 €
21	2184	324	Immeubles en location	+ 1 000,00 €
23	23150	327	Déplacement poteau	+ 10 000,00 €
040	21570	OFI		- 11 000,00 €
041	2315	327	Déplacement poteau	- 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative et donne tout pouvoir au Maire ou afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

> CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème classe - délibération n°2012/028

Monsieur le maire explique que Bruno SAUZAY occupe actuellement un poste d'Adjoint Technique de $1^{\rm ère}$ classe et qu'il remplit les conditions pour un avancement au grade d'Adjoint Technique principal de $2\,\rm ème$ classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avancement de grade et décide de :

- 1 La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er Juin 2012.
- 2 De modifier ainsi le tableau des emplois.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget.

> CONVENTION AVEC ERDF POUR DEPLACER LE POTEAU HAUTE TENSION SITUE DANS LE BOURG SUR LA PARCELLE AB215 - délibération n°2012/029

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte l'implantation d'un support et le passage d'un câble sur la parcelle AB215 et une remontée aéro-souterraine sur la parcelle 189
- autorise le Maire à signer la dite convention.

> LOTISSEMENT « La Coulerette » LANCEMENT DU MARCHE - délibération n°2012/030

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire conjointement au Maître d'œuvre à lancer le marché relatif au lotissement « La Coulerette » et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

> CHAMP D'APPLICATION DE LA DECLARATION PREALABLE « CLOTURE » - délibération n°2012/031

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 25 mai 2012, sur l'ensemble du lotissement « La Coulerette », en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

> CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - OUVERTURE DES PLIS - délibération n°2012/032

Sont élus membres titulaires : Jean RATEAU, François DENIZOT, Jean-Marie DUMEZ Sont élus Membres suppléants : Frédéric PRETRE, Dominique LAHAUSSOIS, Jean-Claude DETABLE

> DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - délibération n°2012/033

Le Conseil Municipal décide de redescendre les délégations consenties au Maire le 11 mai 2012 afin d'en fixer les limites.

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

=> limite fixée à 100€

 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article <u>L. 1618-2</u> et au a de l'article <u>L. 2221-5-1</u>, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

=> le Conseil Municipal décide de retirer cette délégation

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

=> le Conseil Municipal décide de retirer cette délégation

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

=> le Conseil Municipal décide de laisser cette délégation ainsi

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal;

=> dommages matériels < 1000€ = décision du Maire ; dommages corporels = CM

17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

=> le Conseil Municipal décide de laisser cette délégation ainsi

➤ DEVIS TRAVAUX DU MUR DU CIMETIERE - délibération n°2012/034

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 contre accepte le devis de M. Dominique CORNETTE.

> DEVIS BALAYEUSE - délibération n°2012/035

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SONIMAT d'un montant de 6 750.00€ HT.

DEVIS APPUIS DE FENETRES AU CAFE « LE RUISSEAU » - délibération n°2012/036

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise MARTIN.

> DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE - délibération n°2012/037

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de la SARL ST PERE TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 13 283,75€ HT (15 887,37€ TTC) pour les travaux de voirie 2012.

> CONTRAT DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR

Le maire informe le Conseil Municipal que la société SCHILLER France SAS propose un contrat de maintenance pour le défibrillateur installé dans la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal envisage de souscrire à ce contrat mais souhaite l'analyser plus en détails.

> SUBVENTION DETR

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

> REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION BSA - délibération n°2012/038

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de la formation BSA qu'a suivi M. François DENIZOT pour l'utilisation du défibrillateur de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remboursement de ces frais.

DIVERS

- anciennes guirlandes de noël à donner à des communes voisines : Ménestreau ou Perroy
- demande de Mme Briand pour un volet roulant à la fenêtre arrière refusée par le Conseil Municipal (dans le périmètre de l'église - architecte des bâtiments de France).
- maison Compain : un devis va être demandé pour le tubage. L'installation d'un poêle ou insert reste à la charge du locataire.
- mise en place des tours de garde des élections
- rejet de la requête de l'ancienne secrétaire Sylvie LANGLOIS
- des devis vont être demandés pour un columbarium au cimetière, les travaux du parking dans le bourg et le chemin de la carrière.
- 6 juin : challenge départemental de la piste d'éducation routière à Nevers participation de 2 élèves de l'école de Ciez
- RPI: courrier du Conseiller Général et des maires des 3 communes adressé à l'Education Nationale, avec copie au Sénateur Gaëtan GORCE et au député de la Nièvre Christian PAUL au sujet de la suppression d'un poste et par conséquent d'une école.
- relance téléphonique pour les pompes du bourg le 22.05.2012 pas de réponse
- colis ou repas pour les personnes âgées : proposition d'un sondage physique par la Conseil Municipal plutôt qu'écrit
- pot de l'amitié offert après la formation BSA le samedi 26 mai 2012-06-01
- enquête publique pour le chemin du Plessis : affichage du 04 au 20 juin et démarrage de l'enquête le jeudi 21 juin jusqu'au vendredi 06 juillet 2012
- 14 juillet à préparer
- prévision de l'achat d'un rideau pour la fenêtre de la salle des fêtes située côté terrasse

La séance est levée à 22h00

Le Maire,